

**AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Avis est par les présentes donné, par la soussignée, que le 1<sup>er</sup> janvier 2022 débutera la 2<sup>e</sup> année d'application du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Clotilde pour les exercices financiers 2021 – 2022 – 2023.

Le sommaire du rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Clotilde pour l'exercice financier 2022 a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, **avant le 1<sup>er</sup> mai 2022**, à l'égard du rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

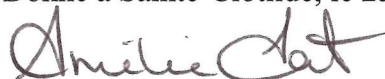
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

**MRC des Jardins-de-Napierville**  
1767, rue Principale  
St-Michel (Qc) J0L 2J0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière au bureau de la secrétaire-trésorière situé au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde, durant les heures d'affaires régulières.

Donné à Sainte-Clotilde, le 25 septembre 2021



Amélie Latendresse  
Directrice générale et secrétaire-trésorière